

## Décision du président N°2025/TT/20/01

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 452-44,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 27 et 28,

Vu la délibération n° 18/11/08 en date du 7 décembre 2018 par laquelle le Conseil d'Administration a donné délégation à son Président pour créer les emplois non permanents correspondants aux activités du Pôle Optimisation du Centre de gestion de l'Oise dans le cadre de la mise à disposition d'agents aux collectivités adhérentes en application de l'article L. 452-44 du code général de la fonction publique,

Considérant la nécessité de créer les emplois non permanents correspondants aux demandes formulées par les collectivités adhérentes au Pôle optimisation du Centre de Gestion de l'Oise.

### DECIDE :

#### **ARTICLE 1 :**

De créer les emplois non permanents suivants :

Collectivité adhérente	Motif de recrutement	Grade	Durée hebdomadaire de service	Date de création de l'emploi	Date de fin de l'emploi
SENLIS	REMPACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	8/35h	15/05/2025	16/05/2025
SENLIS	REMPACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint territorial du patrimoine	35/35h	17/05/2025	18/05/2025
SENLIS	REMPACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint territorial du patrimoine	35/35h	18/05/2025	18/05/2025
LAMORLAYE	REMPACEMENT D'UN	Adjoint technique territorial	6/35h	15/05/2025	15/05/2025

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 24/05/2025



Publié le

ID : 060-286000021-20250519-D2025TT2001-AR

	AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE				
SENLIS	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	8/35h	15/05/2025	15/05/2025
SENLIS	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	8/35h	16/05/2025	16/05/2025
SENLIS	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	8/35h	12/05/2025	13/05/2025
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'OISE	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Attaché	4/35h	12/05/2025	12/05/2025
CCAS DE GOUVIEUX	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint territorial d'animation	35/35h	12/05/2025	04/07/2025
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'OISE (SDIS)	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint administratif territorial	35/35h	12/05/2025	11/06/2025
CANLY	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTA	Adjoint administratif territorial principal de première classe	35/35h	12/05/2025	30/05/2025

	NEMENT INDISPONI BLE				
SENLIS	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	8/35h	12/05/2025	13/05/2025
SENLIS	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	8/35h	15/05/2025	16/05/2025
LAVERSINES	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint technique territorial	35/35h	12/05/2025	27/05/2025
SERVICE DEPARTEMENTA L D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'OISE (SDIS)	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint administratif territorial principal de deuxième classe	35/35h	13/05/2025	12/11/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	12/05/2025	13/05/2025
LACHAPELLE- AUX-POTS	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	2/35h	12/05/2025	12/05/2025
BORNEL	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	12/05/2025	16/05/2025
COYE-LA-FORET	REMPLECE MENT D'UN AGENT	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles	35/35h	13/05/2025	23/05/2025

	MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	maternelles			
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	14/05/2025	14/05/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	14/05/2025	14/05/2025
NOAILLES	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	13/05/2025	13/05/2025
NOAILLES	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	15/05/2025	15/05/2025
CHANTILLY	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint territorial d'animation	35/35h	15/05/2025	27/07/2025
SERVICE DEPARTEMENTA L D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'OISE (SDIS)	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint administratif territorial	35/35h	15/05/2025	14/07/2025
LAMORLAYE	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint technique territorial	6/35h	15/05/2025	15/05/2025
Agglomération Creil	ACCROISS	Adjoint technique	35/35h	15/05/2025	16/05/2025

Sud Oise (ACSO)	EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	territorial			
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	16/05/2025	16/05/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	16/05/2025	16/05/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	16/05/2025	16/05/2025
MONCHY-SAINT- ELOI	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint territorial d'animation	10/35h	16/05/2025	24/05/2025
GOUVIEUX	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial principal de première classe	1,5/35h	17/05/2025	17/05/2025

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

**ARTICLE 2 :**

Conformément aux dispositions de l'article 28 du décret 85-643 précité, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

**ARTICLE 3 :**

Les dispositions de la présente décision prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication.

**ARTICLE 4 :**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à Beauvais,

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 24/05/2025

Publié le Le ...



ID : 060-286000021-20250519-D2025TT2001-AR